

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 31 Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Vicq Sur Breuilh

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mercredi 23 Mars 2022.

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline		X
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane		X
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Emilie GILLET,
- Mr Stéphane PREVOST, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé.
 - **Secrétaire de séance** : Mr Jean-Louis DUBOIS,

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-034B CONCERNANT LE VOTE DU TAUX DE LA CFE (COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES) POUR L'ANNEE 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les bases d'imposition prévisionnelles concernant la CFE pour l'année 2022 qui ont été notifiés à l'EPCI par les services de l'État,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de ne pas faire évoluer le taux de CFE en 2022,



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220331-2022-034B-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

- **FIXE** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2022 à **28.70** %.

Ce qui permettra de percevoir le produit suivant :

Base d'imposition prévisionnelle 2022	Taux de CFE proposé pour 2022 au Conseil Communautaire	Produit fiscal attendu
963 000.00 €	28.70 %	276 381.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Président précise que le produit fiscal issu de la cotisation foncière des entreprises indiqué ci-dessus sera inscrit en recettes à l'article **73 111** du Budget Primitif 2022 de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 31 MARS 2022

Le Président : Marc DITLECADET

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	17
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0



Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2022-034 transmis en Préfecture le 06/04/2022 et enregistrée sous la référence 087-200040814-20220331-2022-034-DE qui comportait une erreur.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220331-2022-034B-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022